

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 13

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

II. — **Services financiers.**

Rapporteur spécial : M. Ludovic TRON

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, *vice-présidents* ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 13) et in-8° 101.
Sénat : 22 (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Le montant global des crédits de paiement demandés pour 1964 au titre du budget des Services financiers s'élève, en chiffres arrondis, à 2.412 millions de francs pour les dépenses ordinaires, et à 40 millions de francs pour les dépenses en capital, tandis que les autorisations de programme atteignent 89 millions de francs.

Ces chiffres font apparaître d'une année à l'autre une augmentation totale des crédits de paiement de 334 millions (soit 15,7 %). En ce qui concerne les dépenses ordinaires, l'accroissement des crédits atteint 328 millions de francs et résulte de mesures acquises à concurrence de 275 millions et de mesures nouvelles pour 53 millions (soit 2,50 %) seulement.

D'un autre point de vue, on relève que l'augmentation — avant le dépôt de l'amendement déposé par le Gouvernement lors de la seconde délibération à l'Assemblée Nationale — est due pour une partie à des mesures d'ordre général, concernant toutes les administrations (115 millions pour les dépenses de personnel, 10 millions pour les dépenses de matériel) et pour une autre partie à des mesures particulières à l'Administration des Finances (recrutement, modifications statutaires et indemnitaires : 97 millions pour les dépenses de personnel — soit 45 % de l'augmentation et 1,6 million pour les dépenses de matériel — soit 14 % de l'augmentation).

La répartition des crédits par titre se présente ainsi qu'il suit :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1963.	1964			DIFFERENCES entre 1963 et 1964.
		Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Total.	
I. — CRÉDITS DE PAIEMENT					
<i>Dépenses ordinaires.</i>					
Titre III. — Moyens des services.....	2.020.191.643	+ 275.113.649	+ 50.147.354	2.345.452.646	+ 325.261.003
Titres IV. — Interventions publiques.....	64.417.300	— 500.000	+ 2.682.660	66.599.960	+ 2.182.660
Totaux pour les dépenses ordinaires.....	2.084.608.943	+ 274.613.649	+ 52.830.014	2.412.052.606	+ 327.443.663
<i>Dépenses en capital.</i>					
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	34.090.000	— 12.669.000	+ 18.829.000	40.250.000	+ 6.160.000
Totaux pour les crédits de paiement.....	2.118.698.943	+ 261.944.649	+ 71.659.014	2.452.302.606	+ 333.603.663
II. — AUTORISATIONS DE PROGRAMME					
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	87.670.000	— 87.670.000	+ 88.759.000	88.759.000	+ 1.089.000

Cette année comme les années précédentes, toute la structure du budget se trouve commandée par l'adaptation des administrations financières à leur tâche, mais un impératif incident est intervenu du fait de la politique d'économie initiée par le plan de stabilisation.

*
* *

I. — Adaptation des Administrations financières à leurs tâches présentes.

Nous n'avons à revenir que sur les modalités de cette politique.

On en connaît les principes :

- donner aux services des moyens d'une plus grande efficacité (par des installations matérielles appropriées, par la concentration, par un outillage mécanique et électronique);
- maintenir les moyens humains nécessaires.

On connaît aussi les limites de cette politique :

- les installations immobilières conduisent à d'importants investissements qu'il faut échelonner ;
- la mécanisation, permet une exécution plus rapide des tâches ; elle fournit des résultats bien plus étendus ; elle ne permet que de minces économies de personnel ;
- encore n'acquiert-elle son efficacité que dans un système calculé et réfléchi, qui suppose une organisation préalablement repensée.

Ce sont ces trois principes qui inspirent les propositions budgétaires du Gouvernement.

a) *Investissements administratifs.*

Les autorisations de programme prévues pour 1964 peuvent être regroupées comme suit :

	(En francs.)
— Chapitres 57-10, 57-20 et 57-30 :	
— Acquisitions immobilières.....	1.690.000
— Travaux	199.000
— Acquisition de matériel divers.....	500.000
— Chapitre 57-90 :	
— Acquisitions et travaux nécessaires à la réinstallation, l'aménagement ou la construction et l'équipement de Trésoreries générales ou autres immeubles affectés à des postes comptables	13.400.000
— Equipement des administrations fiscales.....	25.300.000
a) Réorganisation des services extérieurs.	
Acquisitions, constructions et équipement d'immeubles divers.....	24.921.000
b) Réforme hypothécaire.....	379.000
— Acquisitions de terrains ou d'immeubles, construction de casernes des douanes.....	10.900.000
— Equipement radio-radar des douanes et acquisitions diverses.....	2.400.000
— Travaux et acquisitions de matériel divers.....	3.970.000
— Frais d'études.....	400.000

— Chapitre 57-92 :

Le montant des autorisations de programme mises à la disposition du Service du cadastre au titre de l'exécution des travaux de rénovation cadastrale s'élève à 22 millions de francs, celles-ci sont assorties de 5 millions de francs de crédits de paiement.

Un programme de 8 millions de francs et 2 millions de francs de crédits de paiement est également prévu pour l'exécution des travaux cadastraux consécutifs au remembrement effectué par le génie rural.

b) *Mécanisation.*

Sont prévus dans le budget :	(En francs.)
— le remplacement de l'ordinateur en service au centre de Tours par un ordinateur plus puissant	+ 380.000
— l'installation d'un centre mécanographique à la Trésorerie générale des Bouches-du-Rhône (165.000 F) et l'acquisition de machines comptables destinées à l'équipement de postes importants (900.000 F).....	+ 1.065.000
— la location de matériel mécanographique indispensable à l'I. N. S. E. E.....	+ 114.350
Toutefois, pour tenir compte du développement prévisible des centres électroniques déjà créés, 30 emplois de programmeurs supplémentaires sont inscrits en 1964.....	+ 370.000

c) *Moyens en personnel.*

D'une part, la mise en service de moyens mécaniques exige la présence de personnels qualifiés pour les servir. De l'autre, les effets de l'accroissement des tâches dépassent l'économie à attendre de la mécanisation : il reste au moins, dans l'immédiat, un solde déficitaire à combler assez important pour exiger des mesures immédiates.

Pour 1964, le Ministère des Finances prévoit des créations d'emplois :

1° Pour les Services financiers :

Services extérieurs du Trésor....	953 emplois,
Direction générale des impôts....	900 emplois,
Service du cadastre.....	100 emplois,
Ces créations entraînent une dépense de.....	18.772.815 F.

2° Pour le développement de l'information statistique et économique (I. N. S. E. E.) :

Création de 80 emplois nécessitant un crédit de..	1.301.833 F.
---	--------------

Votre Commission des Finances ne conteste pas l'utilité des emplois demandés. A plusieurs reprises elle a exprimé le souhait que lui soient soumises des perspectives d'avenir pour un délai

raisonnable : elle n'a jamais pu les obtenir. En fait, il semble bien que les propositions actuelles soient minima et qu'elles doivent se répéter au moins pendant deux à trois ans

*
* *

II. — Effets des économies.

On aura noté la grande modération des crédits consacrés aux investissements administratifs et à l'équipement en moyens matériels. En fait, les programmes de l'année ont été ajournés. Nous ne tarderons pas à les retrouver.

En ce qui concerne le personnel, les dépenses étaient presque toutes impératives ; ont été toutefois écartées des propositions tendant au relèvement de certaines indemnités.

Les indemnités de déplacement sont fixées à des taux tellement bas qu'elles sont loin de la dépense réelle ; pour réduire l'écart, l'habitude fut prise d'une grande tolérance sur le décompte des jours d'absence ; il n'est pas nécessaire d'insister sur le danger de cette hypocrisie.

Les indemnités de responsabilité n'ont pas été revisées depuis des années. Or, non seulement le volume des opérations s'est accru, mais encore les charges se sont multipliées, notamment en matière de régies (de dépenses ou de recettes).

Il faudra nécessairement reprendre ces questions et le plus tôt sera le mieux.

*
* *

III. — Téléx-Consommateur.

Un crédit d'un million de francs est demandé (mesure 09-3-53), pour développer l'activité du « téléx-consommateur ».

Le Gouvernement estime, en effet, souhaitable de :

- doubler la durée de l'émission « La Dépêche quotidienne » qui serait ainsi portée de 45 à 90 secondes pour permettre de donner des informations sur huit produits au lieu de cinq et de développer les conseils d'achat et d'emploi afin de donner satisfaction aux demandes de plus en plus nombreuses du public ;
- développer les émissions à caractère régional.

Votre Commission des Finances ne partage pas l'avis du Gouvernement. Déjà au mois de juillet dernier, lors de la discussion de la seconde loi de finances rectificative, votre Commission des Finances vous avait proposé le rejet des crédits supplémentaires demandés pour « télex-consommateur ». Le Sénat, en première lecture, l'avait suivie.

Cette émission continuant à appeler certaines critiques, votre Commission vous invite, à nouveau, à prendre la même position et à ne pas voter le crédit supplémentaire d'un million de francs demandé par le Gouvernement, qui a déjà d'ailleurs réduit de 100.000 F les crédits de « Téléx-consommateur » lors de la seconde délibération de l'Assemblée Nationale.

*
* *

Conclusion.

A la vérité, les difficultés que connaissent les Administrations financières se sont à peine atténuées. Certes des mesures ont été prises pour remédier à la crise de recrutement : moindres exigences en ce qui concerne les diplômes requis, bourses libérales, présalaires, formation gratuite, amélioration substantielle des conditions de début. Elles ont produit leur effet puisque les résultats des concours ont permis de quasi-doubler le nombre des recrutements.

Mais le personnel, dont la répartition par catégorie reste déséquilibrée, demeure surmené. On manque de cadres A, on manque plus cruellement encore de cadres B. Se rabattre sur des recrutements de catégorie C n'est qu'un pis-aller : si l'on s'attache, par subterfuge, des éléments de bonne qualité, ils se trouveront dans une situation fautive et précaire qui ne manquera pas de susciter des revendications.

Quant à la besogne, elle est de plus en plus complexe, de plus en plus harassante. Services fiscaux et Services du Trésor sont unanimes à se plaindre de l'excès de charge qui leur est imposé. Pour le Trésor, la tâche supplémentaire résulte surtout de la multiplication des contrôles, de la prolifération des régies. Pour les impôts, elle résulte de la nature même des changements introduits dans la législation ; il n'est que de constater l'épaisseur toute matérielle des volumes de circulaires pour s'en convaincre. Les réformes mal venues, et inachevées, imposent un travail

écrasant. Et votre Commission s'est demandée avec angoisse, s'il serait possible de faire face aux recherches et aux calculs qu'impliquent les articles 3 à 8 du présent projet de loi de finances. Votre Rapporteur se fait l'écho d'une préoccupation unanime, en demandant qu'il soit tenu compte des possibilités humaines et matérielles du service : rien ne serait pire qu'un système dans lequel les honnêtes contribuables faisant leur déclaration seraient fortement taxés, et où les indécats, faute de recherches, pourraient se dérober.

Les Administrations financières sont connues pour leur dévouement à la chose publique, pour leur intégrité et pour leur zèle ; encore convient-il de ne pas les décourager par un excès de charge. Nous l'avons déjà dit ; votre Commission croit devoir insister : le mieux est l'ennemi du bien, et la limite du raisonnable est franchie.

*
* *

Sous le bénéfice de cette observation *essentielle* et sous réserve du vote de l'amendement qu'elle vous propose, votre Commission vous invite à adopter les propositions qui vous sont soumises.

ANNEXE I

L'ÉVOLUTION RECENTE DU RECRUTEMENT DANS LES SERVICES FINANCIERS

Les trois tableaux ci-après font apparaître de manière détaillée l'évolution du recrutement au cours des dernières années dans les Services extérieurs du Ministère des Finances.

L'examen de ces éléments statistiques permet de constater que :

1° *Au niveau de la catégorie A, caractérisée par une crise aiguë depuis une dizaine d'années, la situation s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années.*

L'amélioration du recrutement externe est en effet générale et parfois très spectaculaire. C'est ainsi :

— qu'à la Direction générale des Impôts, le nombre des candidats externes était entre 1958 et 1960 inclus inférieur à la moitié du contingent de places qui leur étaient offertes ; au cours des trois dernières années, on compte environ 2 candidats pour une place, ce qui se traduit approximativement par le quadruplement du nombre des candidats ;

— que, dans les Services extérieurs du Trésor, où l'on ne comptait guère plus d'un candidat pour une place entre 1958 et 1961 inclus, il y en a eu presque 2 en 1962 et 3 et demi en 1963 ;

— qu'au Service des Enquêtes économiques, le nombre des candidats aux concours de commissaire, tombé à 6 en 1960 et à 8 en 1961, est monté à 53 en 1962 et à 114 en 1963.

Cette évolution qui a, par ailleurs, coïncidé avec le retour en Métropole de nombreux agents précédemment en Algérie, doit permettre, si elle se poursuit, un renouvellement normal d'effectifs longtemps fortement déficitaires. Elle a également les plus heureux effets sur le niveau du recrutement et sur l'équilibre des apports internes et externes.

Cette amélioration tient, semble-t-il, essentiellement aux raisons suivantes :

— amélioration de la carrière des inspecteurs, notamment par relèvement des indices de début et accélération des débuts de carrière ;

— abaissement, à titre transitoire, des conditions de diplômes, exigées des candidats aux concours externes (possibilité de se présenter aux concours avec le baccalauréat et d'entrer dans les écoles d'application avec un seul certificat de licence, à l'exception toutefois des inspecteurs-élèves des Douanes qui doivent justifier d'un certificat pour se présenter aux concours et de deux certificats pour entrer à l'école). Dans tous les cas, la titularisation en qualité d'inspecteur est cependant subordonnée à la possession de la licence complète ;

— allègement des programmes des concours orientés davantage sur la formation qu'ont déjà reçue les candidats ;

— effort de publicité effectué dans diverses voies par l'Administration des Finances ;

— octroi à de jeunes bacheliers recrutés en qualité d'auxiliaire de facilités pour la poursuite de leurs études supérieures, sous réserve qu'ils s'engagent à se présenter au concours d'inspecteur-élève.

Dans les années qui viennent, la poursuite de ces efforts devrait normalement se révéler d'autant plus efficace qu'elle s'effectuera dans une conjoncture plus favorable du point de vue de l'emploi (arrivée de générations plus nombreuses sur le marché du travail, abaissement de la durée du service militaire).

2° Au niveau de la catégorie B, la crise persiste mais des signes d'amélioration apparaissent cependant.

D'une manière générale, le nombre des candidats externes aux différents concours de cette catégorie ne progresse guère.

Cette règle comporte cependant une exception notable en ce qui concerne les Services extérieurs du Trésor où le nombre des candidats externes qui avait déjà plus que doublé entre 1959 et 1962, passant de 194 à 410, a à nouveau plus que doublé entre 1962 et 1963, atteignant le chiffre de 949.

De même, et de manière plus modeste, le concours de contrôleur des Impôts qui aura lieu à la fin de l'année devrait, si l'on s'en rapporte aux candidatures déjà enregistrées par les services, attirer sensiblement plus de jeunes gens que par le passé.

La stagnation prolongée du recrutement en catégorie B tient certes à une désaffection assez générale des jeunes diplômés à l'égard de la fonction publique, moins attrayante que le secteur privé.

Mais elle tient aussi, pour une large part, à l'exigence du baccalauréat complet alors que par ailleurs les jeunes bacheliers peuvent également se présenter aux concours de catégorie A nettement plus intéressants.

D'une part, toutefois, la carrière de contrôleur doit devenir plus intéressante par ses débouchés dans le grade de chef de section et dans le corps de contrôleur divisionnaire et par les perspectives améliorées qu'elle offre pour l'accès à la catégorie A par la voie de la liste d'aptitude.

D'autre part, la sélectivité accrue des concours d'inspecteur devrait normalement inciter les jeunes bacheliers à passer en plus grand nombre le concours de contrôleur. L'amélioration massive du recrutement des services extérieurs du Trésor à ce niveau s'explique d'ailleurs en grande partie par l'engagement pris par les aides-temporaires bacheliers de passer le concours de contrôleur en cas d'échec au concours d'inspecteur stagiaire.

Au cours des prochaines années, le Département des Finances envisage d'accroître tout particulièrement ses efforts de prospection pour cette catégorie.

3° Au niveau de la catégorie C la compétition demeure toujours aussi vive et continue à apporter aux Services financiers des personnels d'excellent niveau.

Evolution du recrutement dans les services extérieurs financiers depuis 1957.

I. — Emplois de la catégorie A.

EMPLOIS	ANNEES	EMPLOIS budgé- taires.	EMPLOIS vacants.	PLACES mises au concours.	CONCOURS EXTERNES				CONCOURS INTERNES			TOTAL des candidats admis.
					Réserve cons- truction.	Places offertes.	Candidats présents.	Candidats admis.	Placés offertes.	Candidats présents.	Candidats admis.	
Inspecteurs des Impôts	1957	»	928	400	»	350	412	164	50	127	55	219
	1958	»	1.208	600	»	480	232	164	120	228	116	280
	1959	»	1.499	500	»	400	158	124	100	193	102	226
	1960	»	1.608	500	»	400	162	125	100	153	84	209
	1961	»	1.800	500	40	360	604	378	100	146	107	485
	1962	»	2.200	550	44	396	735	365	110	165	105	470
	1963	15.857	1.200	550	44	396	688	402	110	169	104	506
Inspecteurs des Douanes.....	1957	»	71	38	»	33	70	33	5	12	5	38
	1958	»	84	29	»	23	27	21	6	36	8	29
	1959	»	117	36	»	23	36	24	8	58	12	36
	1960	»	90	60	»	47	38	34	13	69	18	52
	1961	»	95	95	7	59	35	32	29	119	35	67
	1962	»	172	65	5	43	53	39	22	121	26	65
	1963	2.469	266	70	5	43	53	38	22	91	26	64

Inspecteurs du Trésor.....	1957	»	681	275	»	220	145	97	55	155	82	179
	1958	»	829	300	»	200	226	99	100	165	114	213
	1959	»	334	300	»	200	242	85	100	109	84	169
	1960	»	700	330	»	220	244	108	110	193	121	229
	1961	»	500	300	20	180	199	110	100	158	119	229
	1962	»	860	280	19	168	307	150	99	170	119	269
	1963	8.162	950	280	19	168	577	190	93	169	76	266
Inspecteurs du Cadastre.....	1957	»	65	14	»	11	19	8	3	8	3	11
	1958	»	72	15	»	12	8	5	3	5	3	8
	1959	»	76	15	»	12	5	4	3	2	1	5
	1960	»	70	15	»	12	6	4	3	7	3	7
	1961	»	65	15	1	11	5	3	3	21	7	10
	1962	484	41	30	2	18	30	10	10	20	10	10
Commissaires des Enquêtes économiques.	1958	735	28	15	»	14	27	7	1	3	1	8
	1959	»	59	17	»	15	13	7	2	3	1	8
	1960	718	96	40	4	30	6	2	6	5	2	4
	1961	»	83	40	4	30	8	4	6	4	4	8
	1962	756	110	60	6	45	53	23	9	2	1	24
	1963	»	116	50	5	40	114	48	5	»	»	48

Evolution du recrutement dans les services extérieurs financiers depuis 1957 (suite).

II. — Emplois de catégorie B.

EMPLOIS	ANNEES	EMPLOIS budgé- taires.	EMPLOIS vacants.	PLACES mises au concours.	CONCOURS EXTERNES				CONCOURS INTERNES			TOTAL des candidats admis.
					Réserve cons- truction.	Places offertes.	Candidats présents.	Candidats admis.	Places offertes.	Candidats présents.	Candidats admis.	
Contrôleurs des Impôts.....	1957	»	989	150	»	90	66	49	60	187	100	149
	1958	»	763	100	»	60	58	28	40	169	60	88
	1959	»	846	108	»	65	91	54	43	211	73	127
	1960	»	932	300	36	144	87	64	120	243	168	232
	1961	»	900	300	36	144	73	59	120	444	170	229
	1962	7.347	886	400	48	192	67	48	160	313	178	226
Contrôleurs des Douanes.....	1957	»	189	30	»	18	35	18	12	40	12	30
	1958	»	189	60	»	36	14	12	24	32	24	36
	1959	»	227	48	»	28	16	15	20	57	28	43
	1960	»	96	40	»	24	30	27	16	52	20	47
	1961	»	107	53	6	25	45	19	22	125	30	49

Contrôleurs des bureaux.....	1963	1.300	250	180	18	72	77	54	90	300	191	245
Contrôleurs des brigades.....	1963	1.000	250	203	18	72	21	18	113	821	113	131
Contrôleurs du Trésor.....	1957	»	575	250	»	150	161	129	100	347	133	262
	1958	»	180	144	»	86	195	76	58	209	68	144
	1959	»	530	300	»	180	194	137	120	321	150	287
	1960	»	407	400	»	240	223	140	160	476	200	340
	1961	»	657	450	54	216	259	154	180	516	220	374
	1962	6.266	713	425	51	204	410	204	170	350	170	374
	1963	»	579	425	51	204	949	205	170	523	170	375
Techniciens stagiaires du Cadastre.	1957	»	226	80	»	72	18	11	8	»	»	11
	1958	»	250	60	»	54	10	7	6	»	»	7
	1959	»	282	54	»	49	12	8	5	»	»	8
	1960	»	270	54	10	39	17	16	5	33	13	29
	1961	»	270	60	10	44	13	11	6	14	8	19
	1962	2.282	300	60	10	44	10	7	6	1	1	8

Evolution du recrutement dans les services extérieurs financiers depuis 1957. (Suite et fin.)

III. — Emplois de catégorie C.

EMPLOIS	ANNEES	EMPLOIS budgé- taires.	EMPLOIS vacants.	PLACES mises au concours.	CONCOURS EXTERNES			CONCOURS INTERNES			TOTAL des candidats admis.	
					Réserve cons- truction.	Places offertes.	Candidats présents.	Candidats admis.	Places offertes.	Candidats présents.		Candidats admis.
Agents de constatation des impôts.	1957	»	1.498	266	»	167	1.316	288	83	1.017	212	500
	1958	»	1.722	300	»	200	1.457	331	100	950	209	540
	1959	»	1.653	180	»	120	1.320	180	60	1.127	180	360
	1960	»	850	300	»	200	1.118	400	100	796	382	782
	1961	»	1.700	700	83	384	1.083	425	233	786	450	875
	1962	13.972	1.600	800	106	427	1.775	430	267	931	275	705
Agents de constatation des Douanes.	1957	»	157	46	»	23	431	44	23	158	45	89
	1958	»	198	30	»	15	273	28	15	149	28	56
	1959	»	78	22	»	11	322	19	11	169	21	40
	1960	»	94	30	»	14	472	27	13	161	27	54
	1961	»	66	30	3	12	450	23	15	178	26	49
	1962	627	136	40	4	16	491	31	20	146	35	66

Agents de constatation des bureaux.	1963	1.800	305	150	15	60	1.586	138	75	278	138	276
Agents de constatation des brigades.	1963	4.000	600	»	30	120	481	238	300	2.110	303	541
Agents de recouvrement du Trésor.	1958	»	1.400	700	»	467	4.184	863	233	1.923	432	1.295
	1959	»	2.072	»	»	»	»	»	1.856	4.059	1.356	1.356
	1959	»	1.916	810	»	540	4.025	919	270	978	281	1.200
	1960	»	1.320	540	»	360	5.597	667	180	1.071	333	1.000
	1961	»	1.400	600	80	320	5.976	640	200	1.391	280	920
	1962	»	1.600	700	93	373	6.703	840	234	1.027	267	1.107
	1962	17.697	2.500	825	110	440	5.520	(a)	275	799	(a)	1.540
Agents de constatation du Cadastre.	1958	»	134	100	»	50	455	66	50	391	104	170
	1959	»	166	70	»	35	368	35	35	237	35	70
	1960	»	22	45	»	22	245	25	23	99	25	50
	1961	»	50	35	5	19	152	19	11	71	19	38
	1962	1.261	50	25	8	14	300	30	8	90	14	44

(a) Non ventilé.

ANNEXE II

« EVASION » DES PERSONNELS DE LA CATEGORIE A DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (Depuis 1957.)

ANNEES	DEMISSIONS				DEPARTS A LA RETRAITE à jouissance différée (après 15 ans de services).			TOTAUX généraux.
	Inspecteurs élèves.	Inspecteurs avant 8 ans.	Inspecteurs après 8 ans.	Total.	Inspecteurs principaux.	Inspecteurs centraux et inspecteurs.	Total.	
1957	23	11	15	49	0	4	4	53
1958	6	38	21	65	0	16	16	81
1959	10	18	13	41	0	8	8	49
1960	13	12	19	44	2	13	15	59
1961	8	25	21	54	3	11	14	68
1962	25	23	19	67	0	10	10	77
1963 (1).....	14	13	9	36	2	5	7	43
	99	140	117	356	7	67	74	430

(1) Janvier à octobre.

ANNEXE III

ACTIVITE DES SERVICES EXTERIEURS DU TRESOR EN 1963

Les Services Extérieurs du Trésor travaillent pour l'Etat et pour les collectivités locales.

D'une part, ils recouvrent l'impôt direct, assurent le contrôle et le paiement de toutes les dépenses, participent aux émissions publiques, comptabilisent toutes les opérations du Trésor et exercent une mission de contrôle et de surveillance auprès de très nombreux organismes. D'autre part, ils sont chargés de l'exécution des budgets des départements, des communes et des établissements qui en dépendent et assument par délégation de la Cour des Comptes le contrôle juridictionnel des comptes de nombre de ces collectivités.

Dans ces divers secteurs l'activité des Services Extérieurs du Trésor se caractérise par :

- l'accroissement des tâches ;
- la stabilité relative des effectifs ;
- l'amélioration des résultats ;
- la mise en œuvre de méthodes nouvelles.

I. — L'accroissement des tâches.

Tous les indices par lesquels se mesure le volume des charges de travail incombant aux Services du Trésor reflètent un accroissement considérable d'activité.

Les renseignements statistiques ci-après paraissent à cet égard particulièrement significatifs.

	1955	1962	Pourcentage d'augmentation.
1. — Recouvrement.			
— Nombre d'articles de rôle (en milliers).....	30.978	35.221	13 %
— Nombre de contribuables assujettis au versement des acomptes provisionnels (en milliers).	2.254	4.574 (1)	102 %
— Volume monétaire des prises en charge (en millions)	6.490	17.204	165 %
— Volume monétaire des recettes de l'Etat recouvrées par les S. E. T. (en millions de francs)..	13.360	29.346	119 %
2. — Dépenses.			
— Volume monétaire des dépenses de l'Etat (en millions de francs).....	56.630	98.363	73 %
3. — Portefeuille. — Dépôts.			
— Volume monétaire des Bons du Trésor sur formule souscrits aux guichets des S. E. T. (en millions de francs).....	791	2.371	199 %
— Nombre de compte de dépôts.....	137.275	232.833	69 %

(1) Premier acompte de l'année 1963.

4. — <i>Collectivités locales.</i>		1955	1962	Pourcentage d'augmentation.
— Volume monétaire des dépenses payées pour le compte des collectivités locales (en millions de francs)		14.200	19.409	36 %
— Volume monétaire des recettes recouvrées pour le compte des collectivités locales (en millions de francs).....		14.830	20.075	35 %

II. — La stabilité relative des effectifs.

Malgré l'augmentation des tâches, les moyens en personnel dans l'Administration du Trésor n'ont connu qu'un accroissement très limité.

	1955	1962	1963	1962/1955	1963/1955
Effectifs titulaires et aides temporaires	33.088	35.593	36.093	7,6 %	9 %

III. — L'amélioration des résultats.

Cependant grâce à l'exemplaire dévouement du personnel, à l'effort constant de modernisation des méthodes de travail et au soin vigilant apporté à la formation des cadres les résultats se sont améliorés.

	1955	1962	Pourcentage d'augmentation.
— Pourcentage de recouvrement des impôts directs émis l'année précédente.....	95,85	97,17	+ 1,32 %
— Solde des comptes de dépôts au 31 décembre (en millions de francs).....	910	2.913	+ 220 %
— Délai d'établissement du compte général de l'Administration des Finances.....	1 an 5 mois 28 jours	6 mois 20 jours	

IV. — La mise en œuvre de méthodes nouvelles.

Si le Service du Trésor a pu assurer l'essentiel de ses fonctions c'est d'abord grâce aux efforts de l'ensemble de ses personnels. C'est aussi grâce aux efforts d'organisation et d'équipement. A cet égard les actions entreprises ces dernières années se situent sur trois plans.

a) Exploitation des techniques d'organisation et méthodes :

— rationalisation et simplification des structures et des procédures (harmonisation des ressorts territoriaux, simplification du service) ;

— recours systématique à la mécanisation pour l'exécution des travaux de grande série (installation à titre expérimental d'ensembles électroniques).

b) Amélioration des conditions de travail :

— rénovation des locaux administratifs ;
— dotation de chaque poste comptable de l'équipement indispensable (téléphone, machines à additionner, machines à écrire, etc.).

c) Adaptation de la réglementation :

— normalisation de la tenue de certaines comptabilités ;
— mise au point du plan comptable ;
— mise en œuvre du règlement d'administration publique du 31 décembre 1962, qui permet d'envisager, dans tous les secteurs correspondants d'activité, une action novatrice.

ANNEXE IV

Activité des services de la Direction Générale des Impôts en 1963.

Au cours de l'année 1963, la Direction Générale des Impôts a, dans l'ensemble, poursuivi ses activités des années antérieures. Elle a dû, toutefois, faire un effort-particulier pour assurer, dans le moindre délai, l'application de la loi n° 63-254 du 15 mars 1963 sur la réforme de l'Enregistrement, du Timbre et de la fiscalité immobilière qui modifie profondément la législation et les conditions de travail des services de l'Enregistrement et des Contributions Indirectes.

Bien qu'il ne soit pas possible d'établir au 1^{er} octobre un bilan général des résultats de cette période, les documents statistiques étant, pour la plupart, exploités en fin d'année, les renseignements suivants semblent devoir caractériser l'activité de la Direction Générale des Impôts pour la première partie de l'année 1963 :

I. — Assiette des impôts directs.

a) Evolution du produit des rôles.

(En millions de francs.)

	HUIT premiers mois de 1962.	HUIT premiers mois de 1963.	DIFFERENCE en pourcentage.
Recettes budgétaires.....	8.203	9.272	+ 13
Recettes non budgétaires.....	5.352	5.681	+ 6,1

b) Impôts directs établis avec émission de rôles. — Situation des émissions.

(Recettes budgétaires.)

	NOMBRE DE COTES émises.		DIFFERENCE		TOTAL
	Au 31 août 1962.	Au 31 août 1963.	En plus.	En moins.	
1) Impôt sur le revenu des per- sonnes physiques.....	4.979.854	5.424.845	444.991		
2) Taxe complémentaire.....	1.478.511	1.553.062	74.551		
Total A.....			519.542		+ 519.542
3) Impôt sur les sociétés.....	14.364	15.583	1.219		
4) Taxe d'apprentissage.....	369.704	369.339		365	
5) Taxe sur les véhicules de tou- risme des sociétés.....	3.727	4.044	317		
Total B.....			1.536	365	+ 1.171
Total A + B.....					520.713
					+ 7,7 %

c) Impôts directs établis avec émission de rôles. — Situation des émissions.

(Recettes non budgétaires.)

	NOMBRE DE COTES EMISES		DIFFERENCE	
	Au 31 août 1962.	Au 31 août 1963.	En plus.	En moins.
1) Taxes accessoires aux impôts sur les revenus...	2.704	3.493	789	»
2) Anciennes contributions directes	(1) 24.206.117	(1) 22.483.108	»	1.723.009
Taxes assimilées.....	50.365.643	45.195.281	»	5.170.362

(1) Nombre d'articles.

II. — Assiette et recouvrement des impôts indirects et des taxes sur le chiffre d'affaires.

	HUIT PREMIERS MOIS DE :		DIFFERENCE en pourcentage.
	1962	1963	
	(En millions de francs.)		
Recettes budgétaires.....	15.405	17.812	+ 15,6
Opérations de trésorerie.....	4.089	4.502	+ 10,1

III. — Assiette et recouvrement des droits d'enregistrement et de timbre.

	AU 25 JUILLET		DIFFERENCE en pourcentage.
	1962	1963	
	(En millions de francs.)		
Droits recouverts au profit du budget de l'Etat	3.986	4.264	+ 7
Opérations de trésorerie.....	563,7	696,5	+ 23,5
	4.549,7	4.960,5	+ 9
Nombre de dispositions taxées.....	6.679.351	7.596.733	+ 13,9

IV. — Contrôle fiscal.

Du 1^{er} janvier au 31 août 1963, le nombre des vérifications *entreprises* s'élève à 38.547, soit :

- par rapport à 1962 (1) : en plus : 10.761 (40 % de hausse environ) ;
- par rapport à 1961 : en plus : 3.842 (10 % de hausse environ) ;
- par rapport à 1960 : (1) : en plus : 9.460 (33 % de hausse environ).

Renseignements se rapportant aux vérifications *terminées* :

	8 mois de 1962.	8 mois de 1963.	
Nombre d'entreprises vérifiées....	27.793	36.618	+ 32 %
Montant des droits simples.....	493.338.000 NF	577.429.000 F	+ 17 %
Montant des pénalités appliquées..	71.099 NF	77.841.000 F	+ 8,5 %
Total des droits et des pénalités..	564.437.000 NF	655.270.000 F	+ 16 %

Comparaisons des résultats des 8 premiers mois de l'année 1962 et 1963.

La hausse constatée par rapport à 1962 provient surtout des vérifications simples entreprises en province (+ 9.655) et de l'activité des agents des Contributions indirectes (+ 9.324).

Pour la Seine, la hausse résulte également des vérifications simples (+ 899) et plus particulièrement des Contributions indirectes (+ 754).

Si l'on considère l'importance des entreprises, l'augmentation provient, principalement, en province, des contribuables des catégories B et C (+ 9.132) et, pour la Seine, des entreprises de la catégorie C (+ 610).

V. — Application de la législation sur les céréales.

a) Recouvrements d'impôts et taxes parafiscales.

(En milliers de francs.)

AU PROFIT DE	1962 (Au 31 août.)	1963 (Au 31 août.)	POURCENTAGE
Etat	5.215	6.000	+ 17
B. A. P. S. A.....	132.726	164.260	+ 24,5
Budget administratif.....	14.810	17.179	+ 16
O. N. I. C.:			
Compte spécial.....	203.724	137.175	— 32,7
Total	356.475	324.614	+ 9

(1) Les années paires étant celles où les forfaits sont renouvelés le Service ne peut consacrer autant de temps aux vérifications que dans les années impaires.

b) Mandatements d'indemnités et de primes diverses.

AU PROFIT DE	1962. (Au 31 août.)	1963. (Au 31 août.)	POURCENTAGE
B. A. P. S. A.....	9.230	27.039	+ 192
O. N. I. C.....	230.390	30.971	— 87,6
Total.....	239.620	58.010	— 75,8

c) Activité du contrôle.

	1 ^{er} semestre 1962.	1 ^{er} semestre 1963.
Nombre de procès-verbaux dressés.....	2.667	2.833

VI. — Activités du domaine.

Achats de matériel :	1 ^{er} semestre 1963.
Nombre de commandes et marchés du matériel auto.....	1.626
Nombre de commandes et marchés concernant les équipements du bureau et les machines outils.....	2.933
Aliénations d'immeubles domaniaux, montant des recouvrements....	15.576 mil- lions de francs.
Concours apporté aux opérations immobilières de l'Etat et des collectivités publiques :	
Nombre d'évaluations.....	87.334
Gestion de patrimoines :	
Nombre de dossiers en cours.....	23.011

ANNEXE V.

ACTIVITE DES SERVICES DOUANIERS EN 1963

Il est difficile de dégager un bilan complet de l'activité des services douaniers en 1963 alors que l'année n'est pas encore terminée.

Il est cependant possible de dégager les traits généraux de cette activité en partant des résultats de l'année 1962 qui ont été analysés dans la brochure « coût et rendement » ci-jointe.

L'année 1963 peut être caractérisée par un accroissement des tâches incombant à la douane en raison du développement du trafic et par une adaptation de ses structures et de sa réglementation pour faire face aux missions qui lui incombent.

I. — Accroissement des activités.

Il peut être retenu quelques pourcentages pour mesurer l'augmentation de l'activité du service par rapport à 1962. Le plus caractéristique est incontestablement celui des recouvrements. Les recettes encaissées durant les sept premiers mois de 1963 sont supérieures de 11,6 % à celles encaissées pendant la même période en 1962.

Le montant des amendes et confiscations prononcées de janvier à juillet 1963 est de 30 % plus élevé que celles prononcées de janvier à juillet 1962.

En ce qui concerne la répression de la fraude, il convient de noter que la mise à la disposition des services de surveillance de moyens d'intervention moderne ont permis de relever de nombreuses infractions et de procéder à des saisies importantes de marchandises destinées à être introduites frauduleusement sur le territoire national (saisie d'un navire transportant frauduleusement plusieurs tonnes de tabac sur le littoral méditerranéen).

A l'accroissement des activités proprement douanières, il convient d'ajouter l'augmentation des tâches résultant du concours apporté aux autres services (agriculture, intérieur, santé publique, marine marchande, etc.).

II. — Evolution des structures.

Durant très longtemps, l'organisation des services extérieurs a été faite en fonction des frontières géographiques ; le service de surveillance disposait de faibles moyens matériels qui ne permettaient que de dresser un dispositif, basé sur une concentration d'effectifs à proximité de la frontière.

Cette situation qui s'expliquait par des raisons historiques ne se justifie plus actuellement.

Depuis plusieurs années, la Direction Générale des Douanes s'est attachée à développer ses activités à l'intérieur du territoire par la création de directions régionales et de bureaux afin de diminuer le coût des opérations de dédouanement pour le commerce et à doter les services de surveillance des moyens nécessaires (parcs automobile, naval et aérien, réseau radio) pour un contrôle plus rapide et plus précis du trafic non seulement à proximité de la frontière mais

également sur des grands axes routiers. La modernisation des services chargés du recouvrement des droits a été amorcée grâce à la mise en place d'ensembles électrocomptables.

La mise en service de ces moyens matériels doit permettre de fixer avec plus d'exactitude les effectifs nécessaires pour faire face à un trafic qui ne cesse de s'accroître, remarque étant faite que le nombre d'agents employés dans les services des douanes n'a cessé de diminuer depuis 1880 (22.950 en 1880, 19.100 en 1960, 18.112 en 1962).

Par ailleurs, la Direction Générale des Douanes met progressivement en place une organisation cohérente pour le contrôle de la valeur base fondamentale de l'assiette des droits. Cette organisation suppose, d'une part, la définition de méthodes (étude de la formation des prix, étude des structures du commerce international et des liens existant entre acheteurs et vendeurs) et l'implantation de services fonctionnels (direction de la documentation et de la valeur et de sections spécialisées dans les différentes directions régionales et dans les bureaux importants).

III. — Adaptation de la réglementation.

Les procédures douanières doivent être neutres en ce sens que leurs dispositions ne doivent pas venir détourner la marchandise de son trajet le plus économique. Elles doivent être également plus précises et être déterminées d'après des données concrètes.

La mise en place de machines modernes électro-comptables et d'ordinateurs électroniques ont permis de prendre en compte rapidement les mouvements de marchandises et déceler d'une façon plus nette les opérations rentables pour l'économie nationale.

Pour favoriser ces opérations, différents projets de loi ont été ou vont être déposés. L'assouplissement des régimes de l'admission temporaire, de l'entrepôt et du transit doivent permettre aux industries de transformation de mieux lutter contre la concurrence étrangère et de bénéficier des mêmes facilités que celles accordées aux entreprises des autres pays du Marché Commun.

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Article 18.

ETAT B

Finances et Affaires économiques.

II. — Services financiers.

Titre III. — Moyens des services..... + 50.147.354 F.

Amendement : Réduire ce crédit de 1 million de francs.